

RCS : BAYONNE Code greffe : 6401

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BAYONNE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1994 B 00645 Numéro SIREN : 399 259 241 Nom ou dénomination : A.C.I. SARL

Ce dépôt a été enregistré le 07/07/2023 sous le numéro de dépôt 5376



CLUZEL ECHEVERRIA LESGOURGUES

SOCIÉTÉ D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES
INSCRITE AU TABLEAU DE L'ORORE DE LA RÉGION AQUITAINE, MEMBRE DE LA COMPAGNIE RÉGIONALE DE PAU

SOCIETE ACI

S.A.R.L. au capital de 7 622,45 Euros

Siège social :
1 rue de la bergerie
64200 BIARRITZ

RCS Bayonne 399 259 241

DOCUMENTS COMPTABLES ET FINANCIERS **DU 01/01/2022 AU 31/12/2022**

SARL au capital de 400 000 euros - Code APE : 6920 Z - Siret : 377 676 275 00011 - RCS Bayonne : 377 676 275 - TVA : FR 64377676275

21 Rue Chauvin Dragon
BP 437
64 504 SAINT JEAN DE LUZ CEDEX

Tél : 05 59 26 82 90
Fax : 05 59 26 72 59

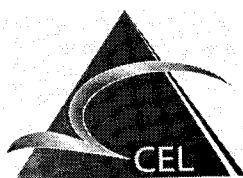
www.cel-audit.com

Email : contact@cel-audit.com

Sommaire

ATTESTATION	1
COMPTES ANNUELS	3
<i>BILAN</i>	4
<i>COMPTE DE RESULTAT</i>	6
<i>ANNEXE</i>	8
INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES	10
<i>SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION</i>	11
<i>BILAN DETAILLE</i>	12
<i>COMPTE DE RESULTAT DETAILLE</i>	14
LIASSE FISCALE	16
<i>LIASSE FISCALE</i>	17

ATTESTATION



Alain CLUZEL
Dominique ECHEVERRIA
Arthur LESGOURGUES

Experts comptables
Commissaires aux comptes

En notre qualité d'expert-comptable et conformément aux termes de notre lettre de mission, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de la société ACI relatifs à l'exercice clos le 31/12/2022, qui se caractérisent par les données suivantes :

Total du bilan	124 291,62 Euros
Chiffre d'affaires	46 976,02 Euros
Résultat net comptable	8 984,20 Euros

Nos diligences ont été réalisées conformément à la norme professionnelle de l'Ordre des experts-comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble tels qu'ils sont joints à la présente attestation.

Fait à SAINT JEAN DE LUZ, le 30 avril 2023

Pour le Cabinet **CEL AUDIT & EXPERTISE**

A.LESGOURGUES
Associé gérant

COMPTES ANNUELS

BILAN

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)		Variation
	Brut	Amort. prov.	Net	Net		
Capital souscrit non appelé (0)						
Actif immobilisé						
Frais d'établissement						
Recherche et développement						
Concessions, brevets, droits similaires	776	776				
Fonds commercial	22 867		22 867	22 867		
Autres immobilisations incorporelles						
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel et outillage industriels	44 331	19 796	24 535	28 315		- 3 780
Autres immobilisations corporelles	18 245	16 435	1 810	1 953		- 143
Immobilisations en cours						
Avances et acomptes						
Participations évaluées selon mise en équivalence						
Autres participations						
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières	76		76	76		
TOTAL (I)	86 295	37 007	49 289	53 211		- 3 922
Actif circulant						
Matières premières, approvisionnements						
En-cours de production de biens						
En-cours de production de services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances et acomptes versés sur commandes						
Clients et comptes rattachés						
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs						
. Personnel						
. Organismes sociaux						
. Etat, impôts sur les bénéfices						
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	985		985	705		280
. Autres						
Capital souscrit et appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement						
Disponibilités	73 651		73 651	57 309		16 342
Instruments de trésorerie						
Charges constatées d'avance	366		366	235		131
TOTAL (II)	75 003		75 003	58 249		16 754
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des obligations (IV)						
Ecarts de conversion actif (V)						
TOTAL ACTIF (0 à V)	161 298	37 007	124 292	111 461		12 831

BILAN (suite)

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)	Variation
Capitaux Propres			
Capital social ou individuel (dont versé :)	7 622	7 622	
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...			
Ecart de réévaluation	762	762	
Réserve légale			
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées			
Autres réserves	39 262	24 730	14 532
Report à nouveau	8 984	14 532	- 5 548
Résultat de l'exercice			
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
Résultat de l'exercice précédent à affecter			
TOTAL (I)	56 631	47 647	8 984
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
TOTAL (II)			
Provisions pour risques et charges			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges			
TOTAL (III)			
Emprunts et dettes			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres Emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
. Emprunts			
. Découverts, concours bancaires			
Emprunts et dettes financières diverses			
. Divers	58 311	58 295	16
. Associés			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	5 177	1 829	3 348
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			
Dettes fiscales et sociales	502	21	481
. Personnel			
. Organismes sociaux			
. Etat, impôts sur les bénéfices	1 608	1 535	73
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	1 206	1 259	- 53
. Etat, obligations cautionnées			
. Autres impôts, taxes et assimilés	857	875	- 18
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			
Instruments de trésorerie			
Produits constatés d'avance			
TOTAL (IV)	67 661	63 814	3 847
Ecart de conversion passif (V)			
TOTAL PASSIF (I à V)	124 292	111 461	12 831

ANNEXE**PREAMBULE**

L'exercice social clos le 31/12/2022 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2021 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 124 291,62 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 8 984,20 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis par la direction.

1. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2004-03 du 05 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement desdits comptes annuels.

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les éléments inscrits en comptabilité ont été évalués selon la méthode du coût historique.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Immobilisations incorporelles et corporellesValorisation

Elles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises et escomptes de règlements obtenus. Les composants sont éventuellement identifiés conformément au règlement n° 2004 06 du CRC.

Les frais d'acquisition sur immobilisation ont été constatés en charge.

Amortissements

Les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis sur la base de leur durée réelle d'utilisation prévue par l'entreprise.

Dépréciation

En application du règlement CRC 2002-10, la société pratique des tests de dépréciation en cas d'indice de perte de valeur. Lorsque la valeur actuelle est inférieure à la valeur nette comptable, une dépréciation complémentaire est comptabilisée.

StocksValorisation

Ils sont évalués au coût d'achat suivant la méthode premier entré, premier sorti. La valeur brute comprend le prix d'achat et les frais accessoires, nette des rabais, remises et ristournes.

Dépréciation

Des dépréciations sont pratiquées lorsque la valeur de réalisation est inférieure à la valeur brute.

Provision pour dépréciation d'actifValorisation

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Dépréciation

Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions pour risques et charges

Elles sont constituées pour tenir compte des risques financiers existant à la date de clôture des comptes.

2. ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE**21. Fonds commercial**

Compte tenu d'une durée d'utilisation non limitée, le fonds commercial n'est pas amorti et fait l'objet d'un test de dépréciation. Ce test conduit à constater une dépréciation lorsque sa valeur d'usage est inférieure à sa valeur nette comptable.

La valeur d'usage est déterminée par comparaison à des transactions portant sur des biens équivalents. Lorsque cette comparaison n'est pas possible, des méthodes multicritères d'évaluation sont appliquées.

22. Autres éléments significatifs

Aucun événement significatif n'est intervenu au cours de l'exercice.

SARL A.C.I.

Capital : 7622 €, Siège social : 1, rue de la Bergerie 64200 BIARRITZ

RCS : Bayonne 399 259 241

**RAPPORT DE GESTION SUR
LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022**

Chers associés,

Nous avons l'honneur de vous présenter, conformément aux textes légaux et réglementaires, notre rapport sur l'exercice clos le 31 décembre 2022, ainsi que sur les comptes annuels dudit exercice soumis aujourd'hui à votre approbation.

Nous reprenons ci-après, successivement, les différentes informations telles que prévues par la réglementation.

Situation et activité de la société au cours de l'exercice.

La situation de la société à la clôture de l'exercice écoulé apparaît dans les tableaux ci-dessous, qui résument le bilan :

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2022	Exercice clos le 31/12/2021
Actif immobilisé	49 289	53 211
Actif circulant	75 003	58 249
Total Actif	124 292	111 461

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2022	Exercice clos le 31/12/2021
Capital Social	7 622	7 622
Résultat de l'exercice	8 984	14 532
Total des capitaux propres	56 631	47 647
Total du Passif	124 292	111 461

L'activité de la société au cours de l'exercice se trouve résumée dans le tableau qui suit, regroupant les postes les plus significatifs du compte de résultat :

	Exercice clos le 31/12/2022	Exercice clos le 31/12/2021
Durée de l'exercice	12	12
Chiffre d'affaires net	46 976	45 966
Total produits d'exploitation	46 976	45 966
Total charges d'exploitation	36 255	29 586
Résultat d'exploitation	10 722	16 381
Résultat courant avant impôt	60 379	16 382
Résultat net comptable	8 984	14 532

Ainsi que vous pouvez le constater, l'activité réalisée au cours de l'exercice écoulé se traduit par un chiffre d'affaires qui s'est élevé à **46 976 € contre 45 966 €** pour l'exercice précédent.

L'ensemble des charges et des produits d'exploitation dégage un bénéfice d'exploitation **de 8 984 € contre un bénéfice de 14 532 €** pour l'exercice précédent.

Evénement important survenus depuis la clôture de l'exercice.

Les investissements majeurs réalisés ont contribué à améliorer la fréquentation de façon significative.

Activité de la société en matière de recherche et développement.

L'objet même de notre société fait que nous n'avons rien à signaler à ce titre. Au cours de cette assemblée, vous aurez à approuver les comptes et à donner, s'il y a lieu, quitus à votre gérance.

Proposition d'affectation du résultat.

Ainsi que vous pouvez le constater, déduction faite de toutes les charges et de tous amortissements, les comptes qui vous sont présentés font ressortir **un bénéfice de 8 984 €.**

Nous vous proposons d'affecter ce résultat au compte « report à nouveau ».

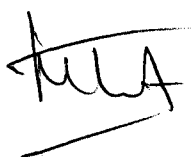
Dépenses non déductibles fiscalement.

Conformément aux dispositions de l'article 223 du C.G.I., nous vous informons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal au sens des dispositions de l'article 39-4 du même code.

Conclusion.

Nous espérons que les résolutions qui vous sont proposées recevront votre agrément, et que vous voudrez bien donner quitus de sa gestion à votre gérance, pour l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Le gérant.

Certifié conforme


SARL A.C.I.

Capital : 7622 €, Siège social : 1, rue de la Bergerie 64200 BIARRITZ

RCS : Bayonne 399 259 241

PROCES – VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

DU 15 mai 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 15 mai :

A Biarritz (64200) – 1 rue de la Bergerie – les associés de la société « A.C.I. », Société à responsabilité limitée au capital de sept mille six cent vingt-deux euro (7622€) divisé en cinq cents (500) parts sociales de 15,24 € chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire sur convocation de la gérance.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance, tant en son nom qu'en qualité de mandataire.

Sont présents ou représentés :

Madame Danièle LASPRESES, titulaire de :	122 parts sociales
Monsieur Michel LASPRESES, titulaire de :	378 parts sociales
<u>Total égal aux cinq cents parts sociales composant le capital social ci :</u>	<u>500 parts</u>

Monsieur Michel LASPRESES préside la séance en sa qualité de gérant associé.

Madame Danièle LASPRESES est désignée secrétaire.

La feuille de présence, certifiée exacte par le Président, permet de constater que les associés présents ou représentés possèdent 500 parts sociales, soit plus de la moitié des 500 parts composant le capital social.

L'assemblée étant ainsi en mesure de délibérer valablement, est déclarée régulièrement constituée.

Le Président met à la disposition des associés :

- La feuille de présence à l'assemblée,
- Un exemplaire des statuts de la société,
- Une copie de la lettre de convocation des associés,
- L'inventaire et les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexes) arrêtés au 31 décembre 2022,
- Le rapport de gestion et le rapport spécial de la gérance,
- Le texte des résolutions proposées.

Le Président rappelle que les documents prescrits par l'article 36 du décret du 23 mars 1967, et qu'il énumère, ont été tenus à la disposition des associés au siège social, dans les délais prévus par ledit article.

Président rappelle l'ordre du jour :

ORDRE DU JOUR :

- Rapport de gestion de la gérance sur l'activité de la société, et sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2022
- Approbation des dits comptes et opérations de l'exercice ainsi que des conventions,
- Quitus à la gérance,
- Questions diverses.

L'Assemblée des associés sur sa demande, lui donne acte de ses déclarations et reconnaît la validité de la convocation.

Après lecture des rapports de gestion et spécial de la gérance, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION : Approbation des comptes :

L'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle des associés après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la gérance relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2018, approuve les comptes et le bilan de cet exercice, tels qu'ils ont été présentés et se soldant par **un bénéfice de 8 984 €**

Elle approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumés dans ces rapports.

L'Assemblée Générale des associés donne en conséquence, à la gérance, quitus de l'exécution de son mandat pour l'exercice approuvé.

Cette résolution, mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION : Affectation des résultats :

L'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle des associés sur proposition de la gérance, décide d'affecter le bénéfice comptable **de 8 984 €** en totalité au compte « Report à nouveau ».

L'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle des associés reconnaît en outre, que conformément aux dispositions de l'article 243 bis du C.G.I.S. les rapports présentés mentionnent qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois derniers exercices.

Cette résolution, mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

La séance de questions étant épuisée, plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture, par le gérant.

Le gérant.

Certifié conforme
